
Commissions parlementaires

Commission de la culture

Consultation générale

Projet de loi n^o 86, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives

La Commission de la culture est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 13 septembre 2005 dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n^o 86, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 19 août 2005.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui lui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires. Par ailleurs, la transmission par courriel d'une version électronique du mémoire serait appréciée, auquel cas toutefois l'envoi de copies papier demeure nécessaire.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: Mme Sonia Grenon, secrétaire de la Commission de la culture, édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec) G1A 1A3; téléphone: (418) 643-2722; télécopieur: (418) 643-0248; courriel: cc@assnat.qc.ca

44539